

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/06/2009

Réception par le Prefet : 15/06/2009

Publication : 19/06/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-9-4-11

Séance du vendredi 12 juin 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL) AVENANT 1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU HAUT-RHIN, POUR LA GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE DU DISPOSITIF FSL

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 2 mars 2009, relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente et l'article L 3211-2 du code Général des collectivités locales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification n° 86-1290 du 23 décembre 1986 et modifiée par la Loi n° 2008-111 du 8 février 2008,
- VU la Loi n° 90-449 du 31 mai 1990, dite Loi BESSON, visant à la mise en œuvre du droit au logement,
- VU la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU le Décret n° 2005-212 du 2 mars 2005 relatif aux Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL),
- VU la Loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,
- VU la Loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale,
- VU le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) 2007-2010 adopté par le Comité Responsable du Plan le 10 juillet 2007 et approuvé par l'Assemblée Départementale le 19 octobre 2007,
- VU la convention de gestion du FSL entre le Département du Haut Rhin et la Caisse d'Allocations Familiales validée en commission permanente le 13 avril 2006, et signée par les partenaires le 7 juin 2006,
- VU le règlement intérieur du FSL validé par le Comité Responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées le 7 mars 2006,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le renouvellement du partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, pour la gestion financière et comptable du dispositif FSL jusqu'au 31 décembre 2010.
- Autorise la signature de l'avenant correspondant à cette convention de partenariat.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions